



COMMUNE DE MASSONGY

Haute-Savoie

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 30 novembre 2015 du Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 24 novembre 2015 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de M. François ROULLARD, Maire.

Présents : François ROULLARD, Gaëlle FRIGOUT, Maryline VUARCHEX, Julien TEIXEIRA, David ABBEDECAROUX, Christelle PORTIER, Muriel ARTIQUE, Johann MENAIS, Henri-Pierre SIMON.

Absents excusés : Denise EVRARD a donné procuration à Gaëlle FRIGOUT
 Alexandre VUARCHEX a donné procuration à François ROULLARD
 Nicolas BURLET a donné procuration à David ABBEDECAROUX

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; ayant délibéré : 12

Secrétaire de séance : Maryline VUARCHEX

AFFAIRES GENERALES :

- Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil

N°15-053 : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – Avis sur le projet de schéma proposé par M. le Préfet

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5210-1-1,

VU le projet de schéma départemental pour la Haute-Savoie notifié pour avis à la commune de MASSONGY le 6 octobre 2015, avis qu'il convient de rendre sous un délai de 2 mois afin que celui-ci soit transmis aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale pour qu'ils le prennent en compte dans leurs analyses,

CONSIDERANT les orientations fixées par le législateur visant à achever la couverture intégrale du territoire en Etablissement Public de Coopération Intercommunale et à rationaliser la carte intercommunale dans un contexte budgétaire contraint par le biais notamment du renforcement des compétences d'EPCI à fiscalité propre portant sur des périmètres pertinents,

CONSIDERANT la proposition portée par ce schéma haut-savoyard pour la Communauté de Communes du Bas-Chablais dont la commune de MASSONGY est membre consistant à laisser cet établissement en l'état en raison de son périmètre et de ses statuts qui lui permettent de porter et développer de vrais outils communs destinés à administrer ce territoire de manière prospective, dynamique et novatrice comme l'a encore montré cette année la capacité de ses membres à se doter de la compétence urbanisme et donc du PLUi,

CONSIDERANT son environnement, notamment transfrontalier, induisant une forte dynamique de croissance tant démographique qu'économique nécessitant une capacité d'action rapide, adaptée, anticipée, partenariale et territorialisée, ce que le périmètre actuel permet par une armature du territoire équilibrée animée par un fait intercommunal qui existe depuis près de 50 ans sur ce territoire,

CONSIDERANT le projet de territoire porté par la Communauté de Communes du Bas-Chablais et l'ensemble de ses outils de déclinaison qui sont actuellement travaillés, et le degré d'intégration fiscale lié actuel et projeté à ce projet,

CONSIDERANT la volonté affichée des communes membres de consolider activement le socle des compétences actuelles de cet EPCI et de les renforcer au regard des nouvelles orientations de la loi du 07 août 2015

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'EMETTRE un avis favorable au projet de schéma de coopération intercommunale pour la Haute-Savoie en ce qu'il :
 - propose le maintien actuel du périmètre de la CCBC,
 - encourage le renforcement de ses compétences et de son niveau d'intégration,
 - propose la gestion de la compétence GEMAPI pour ce territoire par le biais du SYMASOL,
- DE PRENDRE NOTE de la proposition de la dissolution de certains syndicats comme le SIDDIST, le SIEERTE ou encore la fusion entre le SIEM et le SIEV.
- DE CHARGER M. le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au projet de schéma de coopération intercommunale pour la Haute-Savoie en ce qu'il :
 - propose le maintien actuel du périmètre de la CCBC
 - encourage le renforcement de ses compétences et de son niveau d'intégration
 - propose la gestion de la compétence GEMAPI pour ce territoire par le biais du SYMASOL ;
- **PREND NOTE** de la proposition de la dissolution de certains syndicats comme le SIDDIST, le SIEERTE ou encore la fusion entre le SIEM et le SIEV ;
- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

N°15-054 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – DOMAINE DE QUINCY

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis un vaste ensemble immobilier constitué d'une ancienne ferme au caractère patrimonial remarquable. Pour procéder à la préservation de la ferme du château de QUINCY et ses dépendances, la Commune est accompagnée par le CAUE et Madame Elsa MARTIN HERNANDEZ, architecte du patrimoine. La Commune entend sécuriser et restaurer ses bâtiments qui constituent le patrimoine représentatif de l'identité Haut-Savoyarde.

Dans le cadre de ce projet dont les travaux de sécurisation devraient débuter en 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- ↳ **SOLLICITE** une aide au titre de la restauration du patrimoine mobilier et immobilier non protégé auprès du Département de la HAUTE-SAVOIE ;

↳ **HABILITE** le Maire à faire toute diligence utile à l'exécution de la présente délibération.

N°15-055 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant, à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager) | 0,00 € | 8 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-60612 : Énergie - Électricité | 0,00 € | 12 400,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-60631 : Fournitures d'entretien | 0,00 € | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-61521 : Terrains | 0,00 € | 16 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-61522 : Bâtiments | 6 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6156 : Maintenance | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6262 : Frais de télécommunications | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-63512 : Taxes foncières | 0,00 € | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 6 000,00 € | 45 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6218 : Autre personnel extérieur | 0,00 € | 23 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6478 : Autres charges sociales diverses | 0,00 € | 6 600,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 30 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 900,00 € |
| TOTAL R 013 : Atténuations de charges | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 900,00 € |
| R-70631 : A caractère sportif | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 800,00 € |
| TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 800,00 € |
| R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 900,00 € |
| R-7388 : Autres taxes diverses | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 29 800,00 € |
| TOTAL R 73 : Impôts et taxes | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 30 700,00 € |
| R-74121 : Dotation de solidarité rurale | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 700,00 € |
| R-74712 : Emplois d'avenir | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 700,00 € |
| R-7478 : Autres organismes | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 000,00 € |
| R-7488 : Autres attributions et participations | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 22 000,00 € |
| TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 32 400,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 6 000,00 € | 75 800,00 € | 0,00 € | 69 800,00 € |

| INVESTISSEMENT | | | | |
|---|--------------------|--------------------|---------------|--------------------|
| D-202 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre | 900,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2051 : Concessions et droits similaires | 0,00 € | 900,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 900,00 € | 900,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21316 : Équipements du cimetière | 0,00 € | 1 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21318 : Autres bâtiments publics | 0,00 € | 6 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct° | 0,00 € | 3 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21571 : Matériel roulant - Voirie | 11 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques | 0,00 € | 11 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 11 000,00 € | 22 400,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2313-35 : PRESBYTERE RENOVATION | 10 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2313-47 : CIMETIERE | 1 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 11 400,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 23 300,00 € | 23 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 69 800,00 € | | 69 800,00 € |

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la décision modificative proposée.

Délibérations de la séance

- **N°15-053** : Schéma départemental de coopération intercommunale – Avis sur le projet de schéma proposé par m. le préfet
- **N°15-054** : Demande de subvention auprès du département – Domaine de Quincy
- **N°15-055** : Décision modificative N°2

La séance est levée

Au registre suivent les signatures